

Un protocole d'accord entre le ministère et l'association des maires de France pour associer les maires aux fermetures de classes et avancer dans la territorialisation de l'Ecole publique

Depuis plusieurs mois, les personnels et les parents se mobilisent contre les fermetures de classes et revendiquent les créations de postes nécessaires. Certains s'organisent en comité des écoles et établissements mobilisés associant les personnels, les parents, mais également parfois les élus. En effet, dans de nombreuses situations, les élus, en particulier les maires, s'engagent pour défendre l'école de leur commune.

Cette jonction qui s'opère dans certaines mobilisations entre personnels, parents et élus est visiblement insupportable pour la ministre Borne qui cherche à encamisoler les élus à travers un protocole d'accord entre le ministère de l'Éducation nationale et l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité.

Elle s'intitule : « Le gouvernement et les maires de France mobilisés et unis pour relever les défis de l'Ecole »... Tout un programme !

Ainsi, il faudrait que les maires, saignés à blanc par les baisses de dotation budgétaires de l'Etat, s'unissent au gouvernement qui impose pour les écoles 5000 fermetures de classe. Il faudrait qu'ils s'unissent au budget de guerre du président Macron et au budget d'austérité (- 40 milliards) pour les Services publics...

Jusqu'à présent, les maires étaient souvent invités à des réunions avec les DASEN, les IEN, les préfets sans réelle possibilité de concertation. Mais ce protocole d'accord est d'une autre portée...

Les maires chargés d'être partie prenante des fermetures de classe et d'écoles

Parmi les « défis » à relever, il est immédiatement question de la « baisse de la démographie scolaire ». L'objectif est clair...

Il s'agit donc « d'anticiper les fermetures de classes en associant étroitement les maires aux travaux préparatoires de la carte scolaire » avec une « projection à trois ans sur l'évolution des effectifs scolaires ».

Le protocole indique que « les projets de création de regroupements d'écoles proposés par les IA-DASEN font l'objet d'une analyse d'impact préalable » (disposition à retenir puisque les fusions d'école se multiplient) mais il rappelle en permanence le cadre contraint de l'enveloppe budgétaire :

- « Les décisions se fondent sur les ressources affectées. »
- « on recherchera les solutions les plus adaptées ... dans le respect des moyens prévus en loi de finances annuelle. »
- « Le dialogue tient compte de [logement, investissement, temps de transport...] dans le respect des moyens prévus en loi de finances annuelle. »

Y compris sur la question du bâti scolaire : « les priorités à mettre en place » se font « en fonction des moyens disponibles ». Qu'importe les écoles sont vétustes ou sont des passoires thermiques, mettant les personnels et les élèves en danger.

Associer les maires aux fermetures de postes et à la dégradation des conditions de travail, cela passe également par le soutien au dogme gouvernemental d'inclusion systématique et forcée et à la remise en cause de l'enseignement spécialisé puisque « Les maires sont associés au déploiement des pôles d'appui à la scolarité (PAS) ». Rappelons que les PAS sont utilisés pour remettre en cause l'existence des établissements sociaux et médico-sociaux en substituant à la prise en charge effective des élèves à besoin particulier par des enseignants

spécialisés du « coaching ». Ils permettent également de contourner les notifications de la MDPH et mutualiser d'avantage les AESH.

Un protocole d'accord qui cherche à accélérer la territorialisation de l'Ecole publique

Ce protocole d'accord se situe aussi dans le cadre d'une territorialisation accrue de l'Ecole publique. Il invite les collectivités à « s'appuyer sur le projet éducatif territorial pour coordonner les dispositifs et les actions des acteurs éducatifs locaux. » Il propose « d'associer l'Éducation nationale aux contrats locaux développés par les communes, notamment en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, ou de santé. » et évoque un « rôle du maire en matière de lutte contre l'absentéisme et les violences ».

Il propose encore que « les directeurs d'école associent étroitement les maires à la fixation des ordres du jour afin de favoriser un dialogue stratégique et régulier au sein du conseil d'école. » ou des « formations communes entre les agents de l'Education nationale et ceux des communes ou intercommunalités. »

Il revient sur l'ensemble des dispositifs expérimentaux dérogatoires au cadre national pour que « Les mesures envisagées en matière de déploiement, de généralisation ou d'évolution des territoires éducatifs ruraux, contrats locaux d'accompagnement, cités éducatives... sont discutées préalablement avec l'AMF. »

Enfin, il préconise un « objectif de 100% d'équipements sportifs scolaires ouverts aux clubs sportifs locaux ».

Le SNUDI-FO réaffirme que l'Ecole, c'est l'Ecole, et défend son cadre national. Le directeur est maître de l'ordre du jour du conseil d'école. L'absentéisme, les violences, les formations, les équipements des écoles sont sous la responsabilité du ministère l'Education nationale.

Le SNUDI-FO refuse les orientations contenues dans ce protocole d'accord

Ce protocole présente l'austérité décidée par le gouvernement comme une vérité immuable, à l'image des propos du premier ministre Bayrou qui déclare : « Mon but, c'est que chacun des Français (...) se dise « On ne peut pas faire autrement ». Il vise également à ériger la confusion entre scolaire et périscolaire en règle.

Le SNUDI-FO ne l'accepte pas. Avec sa fédération, il appuie toutes les mobilisations avec les personnels, les parents et les élus qui à n'en pas douter ne se sentiront pas liés pour beaucoup par ce protocole qui vise à les soumettre à la politique du gouvernement.

Le SNUDI-FO réaffirme toutes ses revendications :

- Annulation des suppressions de postes, des fermetures de classes!
- Création de tous les postes nécessaires ! Ouvertures de classes et de postes de remplaçants, d'enseignants spécialisés, de PsyEN, d'infirmières scolaires, d'assistantes sociales, de médecins scolaires à hauteur des besoins !
- Abrogation des PAS et de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive!
- Stop à la territorialisation de l'Ecole publique!

Il invite les personnels à se réunir dès la rentrée pour faire le point sur la situation et décider des mobilisations nécessaires.

Montreuil, le 4 juillet 2025